

## Intervention juge : Madame Wendling :

### I- Un petit point sur le retour de Madame Wendling :

- fac de Droit pendant 7 ans (master affaires privées et international)
- avocate durant 12 ans au barreau de Bordeaux (mineurs et famille) ; elle a d'abord été collaboratrice, puis a eu son propre cabinet
- a repris ses études à l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM) à Bordeaux (33)
- en fonction depuis septembre 2023 en tant que juge d'application des peines au tribunal judiciaire de Guéret

### II- Sa reconversion, un épanouissement accompagné d'un bagage rempli de connaissances :

- Madame Wendling a décidé de sa reconversion suite à l'exercice de 12 ans en tant qu'avocate
- Elle nous a également expliqué et fait comprendre que l'ENM permet par l'apprentissage de dépasser les différents préjugés
- puis, l'importance qu'elle accorde aux interventions dans les différents établissements pour promouvoir son métier, mais également ses connaissances et enfin le domaine du Droit
- la grande différence entre le magistrat et l'avocat : le magistrat tranche tandis que l'avocat défend une cause
- Enfin, elle nous a donné le rôle de la justice dans nos sociétés : maintenir la paix et réguler le rapport entre les Hommes).

### III- La vision du Droit et de la justice selon une personne quelconque et l'importance des interventions :

- Généralement, notre vision du Droit et de la justice se base sur le modèle des Etats-Unis ; en effet, beaucoup de séries et de films se basent sur ce modèle. Néanmoins, ce n'est pas la réalité du modèle judiciaire français.
- Cette intervention nous a permis de se rendre compte de l'omniprésence du Droit et de la justice dans nos vies. En effet, nous avons des droits et des obligations ; nous utilisons également le droit lorsque nous achetons quelque chose, mais aussi lorsque nous étudions au lycée entre l'établissement et les élèves (par exemple : le règlement intérieur).
- IV- Les personnes qui travaillent avec un juge d'application des peines :
- avec une greffière
- la maison d'arrêt
- le service pénitentiaire
- les services de l'ordre
- le parquet

Ils travaillent tous ensemble et ont le même objectif : qu'il n'y ait pas de récidive.

### V- Les avantages et les inconvénients de son métier :

La justice est très ancienne et les nombreux Codes permettent une aide précieuse aux personnes travaillant dans le domaine de la justice. Néanmoins, la multitudes d'affaires judiciaires doivent rimer avec qualité et rapidité. De plus, il y a pas mal de réformes judiciaires donc il est nécessaire de se mettre à jour régulièrement. Elle nous a également expliqué que le moyen et le fait qu'il n'y ait pas d'emploi du temps peut être considéré comme un inconvénient, cependant elle aime beaucoup ce côté.

### VI- Le monde judiciaire et l'intelligence artificiel :

L'intelligence artificielle pourra peut-être être utilisée dans quelques tâches, néanmoins, elle semble être inadaptée dans certains procès car les magistrats jugent les faits, mais également en fonction des personnes qu'ils ont devant eux (récidive etc). Ainsi, la juge d'application des peines a conclu par le fait que l'intelligence artificielle ne pourra pas remplacer le travail des magistrats.

Cette intervention était très intéressante. La juge d'application des peines, Madame Wendling a été très à l'écoute et abordable comme personne ; cela nous a donc permis de poser nos différentes questions sur le monde de la justice et son parcours.